no 6/automne 2010 - Journal du Centre Suisses-Immigrés

Centre Suisses-Immigrés

MINEURS EN MIGRATION

Permanence juridique et sociale - Cours de français - Animations - Activités d'intégration
Rue de l'Industrie 10, 1950 Sion - Tél. 027 323 12 16 - Fax: 027 323 12 46 - email: csivs@bluewin.ch

Le Centre Suisses-Immigrés

Le Centre Suisses-Immigrés (CSI) existe en Valais depuis 1984.
Il a pour objectifs de:

- Soutenir les migrants dans les différentes démarches sociales ou juridiques auxquelles ils se trouvent confrontés;
- Mettre à disposition une structure qui permette le dialogue entre citoyens d'ici et d'ailleurs;
- Favoriser l'intégration de la population étrangère en créant des espaces propices aux échanges interculturels.

Le CSI est une association à but non lucratif. Il vit des cotisations de ses membres, des dons, des subsides cantonaux et communaux.
Il est également soutenu par la *Loterie Romande*.
La plupart des activités ont lieu grâce à l'engagement régulier de nombreux bénévoles qui assurent une partie des permanences, les cours de français, l'Accompagnement Mère-Enfant, ainsi que diverses prestations.
Les services fournis par le CSI sont gratuits. Une participation aux frais administratifs peut être demandée.

Pour vos dons:
CCP 19 - 14927 - 3

CSI Valais
un espace d'accueil
un lieu de dialogue

Grandir ensemble

Sonia Z'Graggen, membre du comité

Irina, Lenia, Mohamed et Petrit vont à l'école avec Julie et Simon, c'est la réalité multiculturelle de l'école d'aujourd'hui. Qu'ils viennent d'ici ou d'ailleurs, qu'ils parlent français ou non, les enfants ont besoin que l'école les reconnaisse dans leur individualité et dans leurs acquis. Mais que de chemin parcouru depuis les années 70 et les recommandations appuyées de la Commission Fédérale des Etrangers concernant l'intégration des migrants et de leurs enfants dans notre pays! Ces recommandations répondaient à la nécessité de promouvoir une politique active d'intégration, non seulement pour le bien des étrangers mais aussi pour celui de la population locale. On était encore loin de réaliser le formidable défi du «vivre ensemble».
L'importance de l'intégration n'a pas échappé aux acteurs valaisans de cette période qui ont œuvré pour la faire avancer. Car le moyen pour favoriser l'intégration est à l'évidence l'école, lieu culturel et social par excellence.
Les directives cantonales du 26 avril 2001 relatives à l'intégration et à la scolarisation des élèves de langue étrangère en sont la concrétisation. Il s'agit du document officiel sur lequel chaque direction d'école peut s'appuyer pour les faire respecter. Mais que de démarches et de négociations a-t-il fallu de part et d'autre pour y arriver! Prendre en compte les besoins des communautés migrantes et les ajuster à nos exigences, associer les membres de celles-ci à nos commissions scolaires, inclure partiellement les heures de langue et de culture du pays d'origine dans l'horaire scolaire, renoncer aux classes pour élèves allophones, mais les intégrer dans leurs classes d'âge avec des heures de soutien pour les familiariser au mieux à nos habitudes. Relevons également la mise sur pied de la Commission cantonale d'intégration et l'engagement de délégués à l'intégration dans les villes.
Pour sa part, le Centre Suisses-Immigrés, avec ses modules de communication et d'intégration a toujours eu le souci de prendre en compte le devenir de l'enfant migrant. Le concept de l'Accompagnement Mère-Enfant (AME) en est une réalisation.
Aujourd'hui, il reste encore beaucoup à faire, la permanence assurée par le CSI nous le rappelle chaque jour. Pour le futur, souhaitons que les enfants migrants puissent évoluer et devenir des citoyens à part entière dans notre pays où leur destin les a amenés. Ensemble, soyons créatifs pour découvrir l'autre, car la différence est partout et c'est là qu'est la richesse de la multi-culturalité.

Chaque individu
apporte au monde
sa contribution unique.

Jack Kornfield

Sommaire

01 Grandir ensemble

02 Retour volontaire en Guinée

03 Les classes CASPO

04 Mère migrante: quelle place auprès de l'écolier?

05 AME: point de vue des enseignantes

06 Adolescents clandestins

07 Enfants migrants en Suisse: toute une palette de situations

Le Comité du CSI

Présidente:

Françoise Jacquemettaz

Membres:

Christiane Antille

François-Xavier Attinger

Catherine Ferrari

Madeline Heiniger

Daniel Kiros

Geneviève Lévine-Cuennet

Juan Pallara

Marc Sermier

Sonia Z'Graggen

Rédaction: Madeline Heiniger
Mise en page: Marie-Paule Zufferey

Retour volontaire en Guinée

Françoise Jacquemettaz, présidente CSI

Nommée personne de confiance par l'Etat du Valais et souvent tutrice par la Chambre pupillaire de la ville de Sion, mon rôle consiste à accompagner les jeunes requérants d'asile mineurs, arrivés seuls en Valais, durant leur procédure d'asile et à les suivre dans leur parcours de vie chez nous.
Lors d'un retour volontaire dans son pays d'origine, le mineur doit être accompagné par le tuteur désigné afin de s'assurer sur place s'il bénéficie d'une protection parentale ou institutionnelle, mesure garantie par la Convention des Droits de l'Enfant que la Suisse a signée.
C'est ainsi qu'il y a quelque deux ans, j'ai suivi un jeune Guinéen arrivé en Suisse à l'âge de 16 ans. Orphelin de père et mère, il vivait auparavant avec sa grand-mère et s'occupait avec elle des champs et du maigre bétail dont ils disposaient. Menacé par la famille de sa jeune amie qui n'acceptait pas leur liaison, craignant pour sa vie, ne pouvant obtenir des autorités de son pays aucune protection, le droit coutumier prévalant sur le droit réel, il décida de quitter le pays.
En Suisse, l'Office fédéral des Migrations refuse la demande d'asile du jeune A., mettant en doute notamment son origine, en l'absence de document d'identité. A cet égard, il convient de relever qu'en Guinée, ce n'est qu'à 18 ans qu'une carte d'identité est délivrée.
A. se voit dès lors dans l'impossibilité de produire ce genre de document. Je dépose un recours auprès du Tribunal administratif fédéral afin de faire valoir, entre autres, cet élément et insiste sur le fait que le mineur ne peut compter sur aucun soutien dans son pays d'origine en cas de rapatriement forcé. Au bout de quelques mois, ne voyant aucun avenir en Suisse, confronté à des refus d'autorisation de travail, A. opte pour un retour volontaire en Guinée.
Il s'adresse ainsi au Bureau d'aide au départ et sollicite son soutien pour un projet, un petit étal sur un marché à Conakry, ce qui lui est accordé.
En raison de sa minorité, l'Organisation internationale des Migrations (OIM) et le Service social international (SSI), qui disposent de relais en Guinée, exigent qu'il soit accompagné par sa tutrice. Me voilà soudain propulsée vers un continent dont je ne connais que ce que m'en ont dit les requérants rencontrés au sein du CSI ou à travers mes lectures. Mon rôle sera de m'assurer que les représentants des ONG susmentionnées prennent en charge le jeune dès son arrivée, qu'il soit logé dans l'institution contactée par l'OIM, qu'il y bénéficie d'une courte formation qui lui permettra de gérer son petit commerce et que la moitié de la somme octroyée par l'ODM lui soit remise en mains propres, l'autre moitié devant lui être remise lorsque son projet aura pris forme.
Dès notre arrivée à l'aéroport de Conakry, après quelques frayeurs lors de notre passage à la douane, le laissez-passer du jeune n'étant pas considéré comme un document valable, nous sommes pris en charge par une représentante de l'OIM et son chauffeur.
Le lendemain, nous partons pour rejoindre l'institution dépendante du SSI où A. doit passer quelques semaines pour entreprendre sa formation. La traversée de nombreux quartiers

populeux de Conakry, où les gens vivent et dorment à même le sol ou dans des cahutes faites de tôles et de quelques briques constitue pour moi un véritable choc… Et je pense soudain aux questions qui sont posées par nos fonctionnaires lors des auditions: «Dans quel quartier habitez-vous, son nom, sa situation par rapport au centre ville, quel est le numéro de votre maison, combien d'étages, le nom de la mosquée, le nom de l'école…», des éléments qui n'ont pas cours dans un tel environnement! Finalement, le jeune choisit de retourner vers sa grand-mère dans son village d'origine et de développer avec elle son projet de commerce… C'est une bonne idée car il y sera, c'est mon avis, moins vulnérable que seul à Conakry. Le responsable de l'institution me promet de l'emmener le lendemain dans son village. C'est donc là que je lui fais mes adieux tout en lui laissant mes coordonnées en cas de besoin.

Lors de mon retour à l'aéroport de Conakry, j'ai été frappée par le nombre de militaires qui y circulaient et par la peur qu'ils engendraient: les autochtones semblaient tétanisés, parlaient à voix basse. Il est vrai que nous étions à quelques jours du coup d'Etat fomenté par le Capitaine Moussa Dadis Camara et que cela n'augurait rien de bon.

Je n'ai plus jamais eu des nouvelles de ce jeune…

A-t-il pu mener à bien son projet, tout s'est-il passé comme nous l'avions prévu? Selon les renseignements obtenus par le bureau d'aide au départ, il semble qu'il ne soit pas retourné pour reprendre le solde de la somme attribuée par l'ODM. **Pourquoi?**

L'expérience d'un séjour en Suisse aura-t-elle procuré à A. et à d'autres jeunes migrants d'Afrique de l'Ouest des clés pour se débrouiller au mieux dans un tel environnement?

Jeunes migrants en formation

Madeline Heiniger

Laurent Jacquemin est responsable, pour le Valais romand, des classes d'accueil et de scolarité post obligatoire pour jeunes de langue étrangère.

Ces classes sont intégrées à l'école professionnelle de Martigny. Les cours sont dispensés à Sion et à Martigny en fonction des options de formation et du moment de l'arrivée en Suisse du jeune migrant.

Que proposent les classes d'accueil et de scolarité post obligatoire?

Elles offrent la possibilité de compléter leurs connaissances à des jeunes migrants de langue étrangère, filles et garçons âgés de 15 à 20 ans. Ils ont ainsi le choix:

- d'accéder à une formation professionnelle, avec obtention d'une attestation fédérale de formation professionnelle en 2 ans ou d'un CFC en 3 ou 4 ans
- de poursuivre par des études en vue d'un diplôme ou d'une maturité fédérale
- d'intégrer le monde du travail en maîtrisant le français.

Outre l'apprentissage du français, les divers cours les sensibiliseront à la culture de leur pays d'accueil, leur offriront certaines connaissances générales et les introduiront dans le monde du travail, notamment au travers de stages en entreprises.

Il s'agira d'aider chaque jeune à construire son projet en lien avec ses capacités, le choix du marché et les diverses voies existantes… un projet réaliste est la condition d'une réussite.

Qui sont les jeunes que vous formez?

Ce sont les enfants des migrants économiques de l'UE, des requérants d'asile ou des réfugiés. Il s'agit parfois de mineurs non accompagnés, ou d'enfants arrivés avec le conjoint étranger d'un mariage mixte.

Les élèves sont répartis dans les classes selon leur niveau de scolarisation et de connaissance du français. Au niveau des débouchés, 30% poursuivent une formation scolaire, 40% à 50% une formation professionnelle avec AFP ou CFC. Les autres sont en recherche d'emploi.

Un tiers des élèves n'a pas un statut déterminé. L'enseignant ne peut toutefois pas intervenir sur la question du permis de séjour des jeunes, qu'il réfère donc au CSI en cas de difficultés. Cette incertitude peut entraver la volonté du jeune de s'impliquer dans l'apprentissage et de s'intégrer dans la communauté suisse. Lors d'une réponse positive à sa demande d'asile, le jeune donne parfois la mesure des connaissances acquises en se mettant soudain à les exploiter…

D'où l'importance de mettre l'accent sur la construction d'un projet de vie plutôt que sur un avenir en Suisse.

Mère migrante: quelle place auprès de l'écolier?

Autour des tâches scolaires des enfants, l'AME vise l'intégration des mères migrantes.

Stéphane Germanier et Olivier Delévaux (pilotage du projet)

«L'Accompagnement Mère-Enfant» (AME) a pour but de faciliter l'intégration des familles migrantes confrontées aux exigences du système scolaire valaisan. Ce projet est proposé aux élèves migrants de l'école primaire qui se trouvent en difficultés scolaires et/ou en difficultés d'intégration.
Certains parents ne maîtrisent pas suffisamment le français pour accompagner leurs enfants dans leurs tâches à domicile. Dans ce contexte, ils risquent de perdre le contrôle de la situation et il peut y avoir transfert du pouvoir à l'enfant.
Ce projet vise à redonner sa place au parent en l'aidant à s'investir dans le cursus scolaire de ses enfants et par ce biais à le responsabiliser dans cet accompagnement tout au long de leur scolarité.
En insistant sur la définition précise d'un cadre de travail et du rôle que doit jouer la maman, il est possible de lui fournir les outils organisationnels suffisants pour lui permettre de s'imposer dans ses interventions sans avoir à maîtriser elle-même le contenu des tâches à réaliser.

AME sous la loupe

Les séances d'AME ont lieu en dehors du domicile de l'enfant. Elles se déroulent dans l'établissement où l'enfant est scolarisé ou dans d'autres lieux susceptibles de les recevoir (foyers, Centre Suisses-Immigrés…). Elles mettent en présence l'enfant et sa mère d'une part, et l'accompagnateur-trice d'autre part. Lors de ces rencontres, quatre objectifs sont visés:

- la réalisation des tâches à domicile;
- l'implication de la maman dans la scolarité de son enfant et par là-même le fait de réintégrer une fonction parentale et éducative forte;
- le développement de compétences langagières;
- l'incitation pour la maman à prendre part à des activités ou des offres de formation favorisant son intégration sociale (cours de français, de théâtre...).

La séance est consacrée aux tâches à domicile. L'accompagnateur-trice travaille avec l'enfant: renforcement de certaines notions, explicitation de stratégies d'apprentissage, aide à l'organisation…
La maman observe et est invitée à prendre une part de plus en plus active durant ce temps de rencontre.
Parallèlement, l'accompagnement propose un espace de dialogue et d'ouverture entre la maman et l'accompagnateur-trice dans le but d'offrir un conseil, de proposer une démarche, d'échanger sur des sujets de vie courante.
L'AME se déroule au rythme d'une rencontre de 30 à 60 minutes par semaine sur la durée d'une année scolaire. C'est l'accompagnateur-trice qui, selon les besoins des familles, gère la durée de l'accompagnement. Le but est bien d'accompagner et non d'assister les familles. Lorsque l'accompagnateur-trice voit que la mère et l'enfant sont autonomes, il/elle laisse sa place à la mère qui reprend le rôle d'accompagnatrice.

Une organisation qui ne laisse rien au hasard

Le projet AME est chapeauté et coordonné par le Centre Suisses-Immigrés de Sion. Le niveau exécutif (responsables régionaux et accompagnateurs) est assuré par un nombre considérable de bénévoles.
Les enseignants sont également des acteurs du projet tout au long de l'année scolaire.

Une aide, deux bénéficiaires…

Le but de ce projet est donc bien de valoriser la maman, de l'aider à retrouver sa place et son autorité dans le cadre familial, de l'inciter à sortir de chez elle, de favoriser son apprentissage du français et, petit à petit, de lui fournir les moyens de s'ouvrir au monde extérieur et de s'y intégrer. La prise en charge de l'enfant est surtout un prétexte pour mener une action plus ambitieuse auprès de la maman, mais il est certain que celui-ci en tire un grand bénéfice aussi.

AME

Développé depuis 2005, ce projet est présent dans les communes de Sion, Conthey, Ardon, Vétroz, Fully, Savièse et Sierre.

AME: point de vue des enseignantes

Géraldine Carron Darbellay, responsable régionale de l'AME pour la commune de Fully

Depuis 2007, Marie-Claire Dorsaz et Christine Carron, enseignantes primaires à Fully, ont eu recours à l'Accompagnement Mère-Enfant pour des élèves de leur classe. Géraldine Carron Darbellay, responsable régionale de l'AME pour la commune de Fully les a rencontrées pour évoquer leur expérience.

Comment avez-vous eu connaissance de l'Accompagnement Mère-Enfant?

- Par la responsable régionale qui l'a présenté lors d'une réunion d'enseignants.

Selon quels critères signalez-vous un élève pour l'AME?

- Nous signalons un élève lorsqu'il éprouve d'importantes difficultés en français et dans la réalisation de ses tâches à domicile. Un autre critère est le fait que la maman ne maîtrise pas suffisamment la langue et qu'elle pense ne pas pouvoir accompagner la scolarité de son enfant.

Comment se déroule l'accompagnement?

- La responsable régionale organise une rencontre pour mettre en contact la maman, l'accompagnatrice et les enseignantes. Lors de cette rencontre, les modalités sont définies: l'AME a lieu une fois par semaine, dans un local de l'école, après les cours. Les enseignantes profitent de cette occasion pour expliquer à l'accompagnatrice les tâches à réaliser et les priorités à fixer.

Quels sont vos contacts avec l'accompagnatrice durant l'année scolaire?

- Après cette première rencontre, les contacts s'organisent en fonction des besoins et des questions de l'accompagnatrice. Des échanges d'informations ont lieu par le biais d'un cahier de communication, par courriel ou téléphone, ou encore lors de rencontres informelles dans les couloirs de l'école.

Quels sont les effets que vous constatez?

- L'élève apprécie de travailler avec sa maman: c'est souvent une nouveauté pour lui. Il montre plus de motivation pour son travail scolaire. La qualité des devoirs et leçons s'améliore.
La maman prend l'habitude de s'investir chaque jour dans le travail scolaire de son enfant. Elle comprend mieux les exigences de l'école.
Grâce à ces contacts hebdomadaires, elle progresse en français et souvent une amitié naît entre la maman et l'accompagnatrice.

Elisabeth Dorsaz, accompagnatrice de l'AME, avec Pedro et sa maman

Adolescents clandestins: un apprentissage accessible?

Extraits d'un article paru dans Le Peuple Valaisan sous le titre «Un tsunami nommé Brélaz», mars 2010

Editorial de M. Jean Zermatten, directeur de l'Institut international des droits de l'Enfant, Sion, et membre du Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU.

Faut-il donner aux adolescents clandestins la chance de recevoir une formation professionnelle? La Municipalité de Lausanne a déclenché une vague de fond en faisant une telle proposition, à la suite de laquelle de nombreux orateurs ont agité la Convention des droits de l'enfant, disant que ce texte donnait le droit à l'éducation, mais certainement pas au travail.
La Convention des droits de l'enfant brandie comme argument définitif par les pourfendeurs de l'initiative lausannoise (c'est drôle qu'on l'agite soudainement, alors qu'elle a été superbement ignorée lors de la révision de la Loi sur l'asile et de l'adoption de la nouvelle Loi sur les étrangers) dit très précisément ceci:
«Article 28: 1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances:
a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous;
b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées,…»
Il est certain que la Convention ne donne aucun droit au travail; au contraire, elle protège les enfants contre le travail et ses formes d'exploitation. Mais, il ne fait pas de doute non plus que le droit à l'éducation comprend aussi la formation professionnelle.
On se trouve donc dans une situation délicate: les enfants ont le droit à l'éducation, qui comprend aussi la formation professionnelle; le système suisse impose d'avoir un contrat de travail (apprentissage) pour suivre cette formation professionnelle; les clandestins ne peuvent pas être mis au bénéfice d'un contrat d'apprentissage. Donc, ils sont exclus de la formation professionnelle, donc leurs droits ne sont pas respectés; de plus, par rapport aux enfants sans papiers qui suivent des études, ils sont discriminés. Où est l'illégalité?
On a lu aussi qu'il n'y avait pas assez de places d'apprentissage en Suisse et qu'on allait créer une discrimination positive en faveur des clandestins. De combien de sans papier parlons-nous? Quatre à la Municipalité de Lausanne. La République n'est pas

Fotolia

en danger. Discrimination positive? Encore faudrait-il que l'on donne systématiquement la préférence, lors de l'engagement des apprentis à des clandestins. Enfin, la question de la sécurité qui fait tellement jaser: ne vaut-il pas mieux que ces jeunes apprennent un métier, plutôt qu'ils arpentent nos rues et qu'ils soient laminés par d'autres vagues, celles de l'incivilité, de la délinquance ou des dépendances? Et qu'ils deviennent alors de bons apprentis… de la criminalité organisée?

Art. 22 de la Convention des droits de l'enfant:
«Les Etats parties prennent les mesures appropriées pour qu'un enfant qui cherche à obtenir le statut de réfugié ou qui est considéré comme réfugié en vertu des règles et procédures du droit international ou national applicable, qu'il soit seul ou accompagné de ses père et mère ou de toute autre personne, bénéficie de la protection et de l'assistance humanitaire voulues pour lui permettre de jouir des droits que lui reconnaissent la présente Convention et les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ou de caractère humanitaire auxquels lesdits États sont parties.»

Enfants migrants en Suisse: toute une palette de situations

Geneviève Lévine

Il y a de cela environ un an, je me trouvai en présence de Zikreta*, 16 ans, et de Skender*, 17 ans et demi. Zikreta était arrivée quatre ans plus tôt de Slovénie, par regroupement familial suite au remariage de son père avec une Suissesse. Elle était, depuis deux ans déjà, détentrice du passeport suisse, et faisait un apprentissage en parfumerie et cosmétique, son domaine de prédilection. En plus de cela, elle pratiquait assidûment sa passion, la danse, y compris lors de cours à l'étranger qui étaient parfois l'occasion de retrouver sa famille d'origine.

Skender, arrivé en Suisse à l'âge de quatre ans, d'une autre république des Balkans, vivait avec un permis F et était donc admis provisoirement, aussi ridicule que puisse sonner ce terme pour un séjour de 13 ans. Sans possibilité de sortir de Suisse, Skender avait renoncé à une formation artistique qui le tentait, pour suivre un apprentissage de carreleur. Même cette place d'apprentissage avait été conquise de haute lutte, vu les problèmes administratifs posés par son permis F.

Face à face cruel: l'adulte que je suis tenta une argumentation rationnelle, qui ne résista pas à la logique humaine la plus élémentaire.

Face à face instructif également, qui au-delà du constat de discrimination et de paradoxe, nous révèle la variété de situations des enfants migrants en Suisse.

En participant à la vie de la communauté, grâce à la volonté d'intégration de leurs parents et au soutien bienveillant des enseignants, grâce aussi à leurs talents artistiques et sportifs, de nombreux jeunes migrants prennent racine harmonieusement chez nous. Et beaucoup y parviennent alors même que, comme dans le cas de Skender, leur présence est simplement tolérée, et leur situation suspendue du point de vue administratif.

Et pourtant, les motifs d'inquiétude ne manquent pas...

Que penser de ces enfants que l'on peut priver d'aide sociale? Cela contrevient gravement à la Convention relative aux Droits de l'Enfant, signée par la Suisse en 1997. De ceux que l'on peut retenir prisonniers jusqu'à un an dans l'attente de leur renvoi, en l'absence de tout délit? Il s'agit bien de deux dispositions qu'a cautionnées le peuple suisse en votant en 2006 les modifications de la Loi sur l'asile et de la Loi sur les étrangers. Aussi bien le Haut-Commissariat pour les Réfugiés que la Commission Européenne, en la personne de son Commissaire aux Droits de l'homme, M. Thomas Hammarberg, avaient condamné fermement notre pays à cet égard.

Et les mineurs non accompagnés (MNA), que le CSI protège, épaule, tentant de mettre sur des rails ces existences tourmentées? Le Valais peut à cet égard s'enorgueillir de sa structure le *Rados*, gérée par Marco Lorenz avec l'humanité et l'énergie voulues, qui apporte une prise en charge globale de ces jeunes migrants. Il n'en va pas de même partout, ainsi que le relève l'excellent rapport de Terre des hommes – aide à l'enfance[1] .

Il importe de lutter pour qu'à l'avenir aucune autre modification de notre législation n'empêche le développement d'êtres en pleine croissance, en plein développement. La Convention relative aux Droits de l'enfant est claire à ce sujet : les droits qu'elle stipule s'appliquent à tous les enfants présents sur le territoire d'un pays donné, sans distinction de statut de séjour.

** Les prénoms sont modifiés*

[1] *Disparitions, départs volontaires, fugues, Des enfants de trop en Europe ? Etude menée en Belgique, Espagne, France et Suisse sur les disparitions de mineurs étrangers non accompagnés placés en institution, Terre des hommes – aide à l'enfance, Lausanne, 2009*

CENTRE SUISSES-IMMIGRES

Permanence juridique et sociale - Cours de français - Animations - Activités d'intégration
Rue de l'Industrie 10, 1950 Sion - Tél. 027 323 12 16 - Fax: 027 323 12 46 - email: csivs@bluewin.ch

Les offres du Centre Suisses-Immigrés

Permanence juridique et sociale

- Quels sont les droits et les devoirs des migrants?
- Quelles démarches faire pour obtenir un permis de séjour?
- Est-il possible de bénéficier du regroupement familial?
- Comment faire valoir les acquis professionnels du pays d'origine?
- Que faire lorsque l'ODM refuse une demande d'asile…

Autant de questions auxquelles la permanence peut apporter une réponse:

- Lundi, mardi et jeudi: de 14 h à 18 h;
- Mercredi sur rendez-vous;
- Vendredi: de 18 h à 21 h

Accompagnement Mère-Enfant: informations les **lundi et mardi** auprès du CSI

Atelier informatique: un cours informatique est donné à Martigny et à Sion

Cours de français

Pour faciliter l'intégration, le CSI propose tout au long de l'année, des cours de français gratuits. Ils s'adressent à toute personne, quel que soit son niveau de connaissance de la langue ou de l'écriture.
Ces cours ont lieu du lundi au vendredi le matin et l'après-midi. Les cours du mercredi soir s'adressent en priorité à des personnes qui travaillent.
Appui: les jeunes en formation peuvent bénéficier, sur demande, de cours d'appui, le mercredi après-midi.
Informations auprès du CSI: tél. 027 323 12 16

Cours Information: «Le quotidien en Suisse», mode d'emploi...

Art-Thérapie: atelier qui permet un travail de création avec différents matériaux

Je souhaite devenir membre du Centre Suisses-Immigrés

Nom: ……

Prénom: ……

Adresse: ……

NP: …… Localité: ……

Adresse e-mail: ……

La cotisation annuelle est de Fr. 50.-- Pour vos dons: CCP 19 - 14927 - 3